

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	»	»	8 fr.
Autres départements.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE LA SEMAINE EN FRANCE

La Déclaration ministérielle. — La Séparation. — Le Congrès des socialistes unifiés.

Le ministère a pris contact avec les Chambres. Au Palais-Bourbon, l'accueil a été chaleureux puisque le vote de confiance a donné 395 voix au Cabinet contre 96. Et ce vote n'a été précédé d'aucune discussion.

Était-ce une tactique des droites et du centre ou bien les de Mun, les Ribot, et Thierry n'ont-ils pas cru devoir engager une bataille sur un programme très net malgré son ampleur ? Quoi qu'il en soit la déclaration ministérielle rédigée par M. Clemenceau, est certainement la plus claire qui ait jamais été faite ; sans doute elle n'entre pas dans le détail des réformes, mais elle en indique bien le sens et la portée.

Ce qui est incontestable, en tous cas c'est que ce ministère a déplacé l'axe de la majorité en le reportant beaucoup plus à gauche que ne l'avait fait le Cabinet Sarrien. Et il n'y a pas de raisons bien fondées pour que Clemenceau et ses collaborateurs ne fassent un « grand et long ministère ». Mais il faut compter avec les haines, les jalousies mesquines, les mille petites intrigues qui foisonnent dans le milieu parlementaire.

En attendant, la discussion s'est ouverte sur la manière dont il faudra appliquer la loi de Séparation au 11 décembre prochain. Les interpellateurs ont causé ; M. Briand a brillamment répondu ; ses déclarations ont satisfait la majorité radicale qui a voté l'affichage de son discours.

Le Parti socialiste unifié a tenu à Limoges son congrès annuel. Venant au lendemain du congrès syndicaliste d'Amiens, la question des relations entre les deux organisations a été escamotée. Le Parti n'a eu qu'à enregistrer la répugnance des syndicats à se lancer dans la politique pure.

Mais sur la confiance à donner au ministère Clemenceau, on a fortement bataillé. Des résolutions prises il résulte qu'on attendra les actes du nouveau Cabinet pour le juger. Et sur la question du patriotisme, les théories d'Hervé ont paru être en recul dans la masse des délégués.

A L'ÉTRANGER

Les incidents du Maroc. — La germanisation de la Pologne.

Sur les frontières du Maroc, au sud et à l'est, les incidents se multiplient. La France est résolue néanmoins à être très prudente. Mais il pourrait se faire qu'une entente définitive se produisît entre les cabinets de Madrid et de Paris pour la réglementation de la police à faire sur les côtes.

En Allemagne, les mesures de germanisation de la Pologne commencent à provoquer la révolte dans la région de Posen. Le pape a été lui-même obligé de prendre parti en faveur des catholiques et le centre du Reichstag est fort gêné dans l'appui qu'il voudrait bien donner à l'empereur.

LE FURETEUR.

La Politique Extérieure

ET LA TRADITION RÉPUBLICAINE

S'il est une partie de la déclaration ministérielle qui, à l'étranger comme en France ait obtenu un unanime assentiment, c'est, plus que toute autre, celle qui a trait à notre politique extérieure. On l'a trouvée avec raison sage, bien conçue, fort digne, en un mot telle qu'elle devait être.

A vrai dire, en cette matière, le nou-

veau cabinet n'innove rien ; la conduite qu'il entend tenir envers les gouvernements et les peuples étrangers est celle qui, depuis un grand nombre d'années déjà, a été suivie par les ministères précédents. Elle est une des traditions les meilleures et les mieux suivies du régime républicain.

Après la période de recueillement et d'abstention, en quelque sorte obligatoire, dans les affaires de l'Europe, qui suivit la guerre de 1870-1871 et qui fut presque exclusivement consacrée à cette œuvre de la libération du territoire, dont le nom de Thiers restera toujours inséparable, la France adopta une attitude dont elle ne s'est jamais départie et qui lui a été largement profitable. Plus que jamais notre pays s'appliqua à être, de plus en plus, en Europe et dans le monde cet instrument de paix dont Lamartine, devenu en 1848 ministre des affaires étrangères de la seconde république, parlait déjà, dans son manifeste aux puissances en des termes à la fois si justes et si élevés.

L'intérêt seul de la consolidation et de la durée de la République — disait-il dans ce document célèbre inspiré par les hommes d'Etat de la France des pensées de paix. Ce n'est pas la patrie qui court les plus grands dangers dans la guerre, c'est la liberté. La guerre est presque toujours une dictature. Les soldats oublient les institutions pour les hommes. Les trônes tentent les ambitieux. La gloire éblouit le patriotisme. Le prestige d'un nom victorieux voile l'attentat contre la souveraineté nationale. La République veut de la gloire sans doute, mais elle la veut pour elle-même et non pour des César et des Napoléon.

Et, pour qu'on ne se méprenne pas sur le caractère de cette paix, dont la République française voulait être dans le monde l'ouvrière aussi assidue que fidèle, Lamartine ajoutait : « Ne vous y trompez pas néanmoins ; ces idées que le gouvernement vous charge de présenter aux puissances n'ont pas pour objet de faire pardonner à la République l'audace qu'elle a eue de naître ; encore moins de demander humblement la place d'un grand droit et d'un grand peuple en Europe ; elles ont un plus noble objet : faire réfléchir les souverains et les peuples ; ne pas leur permettre de se tromper volontairement sur le caractère de notre révolution ; donner son vrai jour et sa physionomie juste à l'événement, donner des gages à l'humanité, enfin, avant d'en donner à nos droits et à notre honneur, s'ils étaient méconnus ou menacés. »

Tels sont les principes émanant de la plus généreuse et de la plus patriotique pensée traduite avec une éloquence qui ont survécu au temps, de la politique, qui fut, qui est et qui doit demeurer celle de la République française à l'égard des nations étrangères. La marche des événements, une expérience trop chèrement acquise dans les tragiques aventures où pour la seconde fois, nous jeta l'empire, l'évolution naturelle du monde vers un idéal de paix et de justice entre les peuples — dont nous sommes encore très loin, mais bien certainement moins loin qu'il y a un demi-siècle, — en un mot, tout ce concours de circonstances a accentué encore ce caractère de paix et de conciliation, dont le nouveau cabinet a parlé, à son tour, en termes heureux, lorsqu'il a affirmé que notre diplomatie — qu'il veut républicaine — se souviendra qu'aux heures difficiles l'autorité morale d'une politique de droiture ouvertement pratiquée peut être d'un poids déterminant dans les balances de l'opinion européenne avec laquelle aucun gouvernement, désormais ne peut s'empêcher de compter. »

Cette politique est celle qui a été depuis trente ans, constamment suivie par la France, qu'appuient, plus que jamais, à cette heure de précieuses amitiés à l'extérieur, et qui se gardera bien aussi de détruire de ses mains la suprême garantie de notre indépendance. C'est celle notamment, à laquelle, soit dans la guerre entre l'Espagne et les Etats-Unis, soit lors

des événements du Transvaal et du conflit Russo-Japonais, soit plus près encore à la veille et au cours de la Conférence d'Algésiras, le gouvernement républicain n'a cessé d'être strictement fidèle. C'est celle qui restera la sienne et, en s'y conformant de tous points, comme il vient de s'y engager non sans quelque solennité, le nouveau cabinet s'inspirera de l'intérêt de la République et de la volonté évidente du pays.

A. B.

Chambre des Députés

Séance du 8 novembre 1906

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre discute les crédits demandés par le gouvernement pour la création du ministère du travail et celle du sous-secrétariat d'Etat à la guerre.

M. Benoist demande si une loi ne serait pas nécessaire et non un simple décret pour la création de ce ministère ; il votera néanmoins les crédits.

M. Beauquier trouve illogique la création de ce nouveau ministère.

M. Viviani prend la parole et prononce un remarquable discours dans lequel il justifie la nécessité de la création du ministère du travail.

Ce ministère est un ministère d'enquête et d'étude, il est le préparateur des réformes sociales, il doit recueillir les revendications ouvrières et les apporter au Parlement.

Pour lui, il s'appliquera à faire triompher les deux libertés : liberté politique et liberté syndicale.

Une demande d'affichage du discours de M. Viviani est votée par 368 voix contre 129.

Les crédits du ministère du travail sont adoptés par 512 voix contre 12.

La Chambre revient à la discussion relative à la loi sur la séparation.

M. Paul Meunier demande au gouvernement d'appliquer la loi sans délai et dans l'esprit où elle a été votée le 11 décembre 1905.

M. Déjeante demande la désaffectation du Sacré-Cœur de Montmartre.

M. Delafosse demande que des modifications soient apportées à la loi.

La discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 9 novembre 1906

L'élection de M. BÉCAYS, député du Lot est validée sans débat ainsi que l'élection de M. Evesque, élu député de la Drôme.

La suite de la discussion sur la loi de Séparation est reprise.

M. Lefas continue son discours et M. Lasies vient affirmer sa foi en Dieu.

M. Briand, ministre des Cultes, répond aux divers interpellateurs ; il prononce un remarquable discours dans lequel il expose le projet de loi de séparation et indique de quelle façon le gouvernement veut appliquer la loi.

L'affichage du discours de M. Briand est voté par 376 voix contre 98.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 5 novembre 1906

PRÉSIDENCE DE M. DUBOST

M. Gaudain de Villaine dépose une demande d'interpellation sur la politique générale du cabinet, dont la discussion sera fixée à la prochaine séance.

Les interpellations de MM. Leydet et Gérard sur les retards des trains et sur commandes de matériel roulant à l'étranger, sont fixées au 15 novembre.

Le Sénat, sur la demande du rapporteur, M. Strauss, et malgré les réserves, formulées par le garde des sceaux, sur la procédure suivie, décide de passer à la discussion des articles sur la proposition déterminant la juridiction des conseils de prud'hommes en ce qui concerne le contrat de louage dans le commerce et l'industrie.

L'article 1^{er}, combattu par MM. Tillye, Gourju et Delahaye, défendu par le rapporteur et le commissaire du gou-

vernement. Finalement, il est adopté par 140 voix contre 61, ainsi que les derniers articles.

Le Sénat décide qu'il passera à une seconde délibération et s'ajourne à mardi. La séance est levée.

EN RUSSIE

Refus d'autorisation de réunion

Vingt-cinq honorables citoyens, appartenant au parti des cadets, s'étaient réunis dans une maison privée, afin d'y discuter la question de la participation du parti, aux prochaines élections. La police, informée de cette réunion, envahit la maison et mit fin à la réunion. Le président fut condamné à 3.000 roubles d'amende et au bannissement, et les vingt-quatre autres à 1.000 roubles d'amende.

La Commission électorale officielle ayant demandé aux autorités la permission d'organiser des réunions électorales, avisant qu'en cas de refus, elle donnerait sa démission, ses travaux étant complètement inutiles sans réunion, le gouvernement lui opposa une fin de non-recevoir, déclarant qu'il ne tolérerait aucune réunion qu'elle soit légale ou illégale.

Le parti du juste milieu

Le parti de la rénovation pacifique lance un manifeste public aux électeurs à la Douma, déclarant que le principal problème du parti, est une lutte décisive contre les deux forces dissolvantes qui empêchent l'œuvre de reconstitution de la patrie à savoir les restes de l'ancien régime administratif et l'anarchie révolutionnaire.

Les terroristes

On vient d'apprendre à Varsovie qu'une bande de terroristes a lancé une bombe contre un train, près de la gare de Rogow, sur la voie ferrée de Vienne. L'explosion a provoqué le déraillement du train et les soldats escortant le wagon-poste ont été tués.

La bande aurait enlevé un million de roubles. On attend des détails.

On confirme l'attentat qui s'est produit le 8, à 7 h. 40 du soir, au moment où le train entra en gare de Rogow. Les terroristes ont entouré la gare et ont lancé une bombe contre le wagon-poste ; il y a eu un grand nombre de tués et de blessés.

Le contenu du wagon a été enlevé.

Les Elections à la Douma

Des informations des provinces annoncent que la campagne électorale se poursuit partout sans enthousiasme ; les fonds sont beaucoup moins abondants que l'année dernière. Les comités électoraux font preuve de la plus grande indifférence, en raison des obstacles apportés par le gouvernement à l'accomplissement de leur travail.

Touche-à-Tout

Le Kaiser, qui croit de son devoir de ne laisser rien exécuter dans son empire sans qu'il ait dit son mot, fait, depuis quelques temps, concurrence aux critiques d'art. Touche-à-tout comme ceux-ci l'appellent irrévérencieusement, mais tous bas pour ne pas être entendus par les mouchards, visite les ateliers. Hier, il entra dans celui du sculpteur chargé du monument de l'empereur Frédéric.

— Ces aigles devraient avoir les ailes déployées, dit-il à l'artiste avec un geste de désapprobation.

— Votre Majesté oublie que ce sont des aigles au repos.

— Ce sont des aigles prussiennes, monsieur ; l'aigle prussienne, vous ne devriez pas l'ignorer, à toujours les ailes étendues pour symboliser par son envergure la vaste étendue de son territoire.

Le sculpteur n'a répondu que par un sourire, mais il a prié un confrère plus complaisant d'achever le travail.

Un autre avait reçu la commande d'un « Coureur de Marathon » en marbre blanc.

Guillaume II voulut d'abord voir

l'œuvre en plâtre. Il la critiqua sévèrement :

— Vous l'avez représenté la bouche fermée. Je la veux ouverte. Quand on court on reprend haleine.

— Pardon, sire, ce serait inesthétique.

— Inesthétique ! La réalité n'est jamais inesthétique.

Et le Kaiser fronga le sourcil.

Le lendemain l'artiste reçut l'ordre de suspendre son travail.

Un troisième exécute une « Germania » conduisant par la bride le cheval de Guillaume I^{er} (statue équestre).

— Cette « Germania » tient mal son bouclier. Elle doit l'avoir non de côté, mais devant elle.

— Mais sire, cela lui donnera l'air d'une servante de brasserie portant un plateau où il ne manquera que les chopes de bière.

L'observation déplut. Guillaume II n'admet pas de réplique, encore moins une autre opinion que la sienne.

La « Germania » est refusée.

LE SOSIE

A propos de l'arrestation du faux capitaine de Koepenick dont l'amusante audace fournira sans doute prochainement le sujet d'une opérette, les journaux russes rappellent une aventure du comte Schouvaloff, le terrible chef de la troisième section.

Un jour, il se rend chez un banquier pour retirer une somme importante.

— Mais, Excellence, balbutia le caissier, vous venez de la toucher...

— Comment ! J'ai donc perdu la mémoire ? Et quand m'avez-vous payé ?

— Il y a dix minutes, Excellence.

— Ah ! et vous m'avez vu sortir d'ici ?

— Parfaitement, Excellence.

— Par où ?

— Par là, Excellence.

— C'est bien, merci.

Schouvaloff s'en va, monte dans son train qui l'attendait à la porte, et commande au cocher de prendre le chemin qu'il est censé avoir pris, d'après l'affirmation du caissier.

Au premier *gorodovoi* (sergent de ville) qu'ils rencontrent, il demande :

— Vous venez de me voir passer il y a un instant, n'est-ce pas ?

— En effet, Excellence.

— Et de quel côté suis-je allé ?

— Par là, Excellence.

Et il se précipite au conducteur. D'interrogation en interrogation, en lançant l'attelage au triple galop, il rejoint son filou, saute dessus, le terrasse, lui arrache l'argent volé.

Bataille. La foule s'ameute. Le voleur parvient à s'échapper. Schouvaloff se jette à la poursuite. Course effrénée. Les policiers les rattrapent, mais ils ne tiennent que Schouvaloff lui-même qu'ils prennent pour le filou disparu, tant la ressemblance entre les deux est frappante, et peu s'en fallut que le chef de la troisième section, qui eut beaucoup de peine à se faire reconnaître, ne fût sérieusement passé à tabac.

Un Train de milliardaires

Toutes les semaines, le samedi après-midi, part de New-York pour y revenir le dimanche soir, un train spécial composé de six Pullmanns. Jamais plus, jamais moins ; y pour les bagages, y pour le restaurant, quatre pour les voyageurs. C'est le train des millionnaires. Ils le prennent tous et s'arrêtent aux diverses stations du parcours. Pierpont Morgan s'y assied à côté de Pearson, dont les dollars amassés dans les chemins de fer mexicains se présentent par des nombres de neuf chiffres. On y voit monter J. Choate, l'ancien ambassadeur des Etats-Unis à Londres, le plus éloquent et le plus riche des avocats américains. Puis Hildreth Bloodgood, le grand éleveur de chevaux et de chiens de luxe, Westinghouse, le célèbre électricien milliardaire ; Gilder, le propriétaire du *Century magazine* ; Bill Gross, qui s'est

enrichi dans le commerce des marbres funéraires ; Fied, qui a trouvé l'or du Pactole dans l'Atlantique où il immergea le câble ; Holister, qui a mille maisons de confections en Amérique ; Harrison et Hill, les rois des voies ferrées ; Parsons, le roi des sucres ; Jessup, le roi du lait ; Murray Crane le roi du papier, etc., etc. Il y a des jours où le train des millionnaires, dans l'ensemble de ses voyageurs, représente une valeur de 8 milliards de francs. Chose étrange, la plupart de ses Crépus ne desserrent pas les dents ; ils sont rêveurs ou moroses.

Autre particularité ; ils sont presque tous chauves. « Quand on a beaucoup d'argent dans la bourse, on a très peu de cheveux sur la tête ! » C'est un proverbe américain. Les plus heureux dans ces trains sont les nègres qui font le service. On leur donne de gros pourboires et des cigares qu'ils s'empressent de revendre, car ils connaissent des gens qui collectionnent les marques fumées par ceux qu'on appelle les quatre cents.

« Le groupe de la gauche radicale, réuni sous la présidence de M. Cruppi, après avoir entendu l'exposé fait par un de ses membres, M. Aimond, de l'entrevue qui a eu lieu mercredi soir entre MM. Aimond, Rabier, Puech, Ferdinand Buisson, d'une

Commission du budget

La commission du budget a achevé l'examen de la loi des finances. Les recettes nouvelles dont la commission a fait état, sont :

— Un droit d'entrée sur les graines oléagineuses qui produira 14 millions par an de recettes supplémentaires ;

— Un droit de 10 fr. sur les pianos, qui produira environ 5 millions ;

— Et une augmentation de droits sur les absinthes et les vermouths, qui augmentera les recettes sur cet article de 7 millions.

De cette façon, sans avoir recours à l'opération financière relative aux primes de la marine marchande, le budget s'équilibrera à l'aide d'une émission d'obligations à court terme de 62 millions seulement, chiffre égal aux propositions du gouvernement.

Les Lois Ouvrières et L'Algérie

M. René Viviani, ministre du travail et de la prévoyance sociale a déposé sur le bureau de la Chambre un projet de loi portant extension à l'Algérie des dispositions des lois du 9 avril 1898, du 12 avril 1906 sur les accidents du travail. En principe, le nouveau projet rend donc applicable à l'Algérie la législation concernant la responsabilité des accidents du travail, mais il modifie certains détails de procédure et étend certains délais en tenant compte des conditions économiques et des particularités administratives judiciaires de l'Algérie et surtout il innove sur deux points essentiels.

Le projet dispose que, en cas de polygamie, la rente due à la suite d'un accident mortel sera partagée également entre toutes les veuves et, en outre, il abaisse à l'âge de quatorze ans ou fixe au jour du mariage, s'il a lieu avant quatorze ans, la limite jusqu'à laquelle les descendants d'indigènes ont droit à la rente.

En second lieu, la loi de 1898 portant qu'à la mort d'un ouvrier étranger, ses ayants-droit, s'ils résident hors de France, ne peuvent prétendre à aucune indemnité ; on a craint qu'une telle disposition ne favorisât en Algérie le développement de la main-d'œuvre étrangère ; aussi, le projet contient-il une série de dispositions qui font participer les travailleurs étrangers à la loi dans des conditions spéciales.

La Séparation

L'accord s'est établi entre la gauche radicale, la gauche radicale-socialiste, entre le gouvernement et ces groupes relativement à la loi de séparation. Cet accord est constaté par le procès-verbal suivant :

« Le groupe de la gauche radicale, réuni sous la présidence de M. Cruppi, après avoir entendu l'exposé fait par un de ses membres, M. Aimond, de l'entrevue qui a eu lieu mercredi soir entre MM. Aimond, Rabier, Puech, Ferdinand Buisson, d'une

part, et MM. Clémenceau et Briand d'autre part, au sujet de la loi de séparation, se félicitent de l'accord intervenu à la suite de cette entrevue entre le gouvernement et la majorité républicaine sur l'interprétation à donner à cette loi dans les mesures d'exécution.

Reprise des Inventaires

Au cours de la réunion de la gauche radicale, M. Aimond a annoncé que, dans l'entrevue qu'il avait eue avec le président du conseil, celui-ci avait fait connaître qu'il allait inviter les préfets à procéder, d'ici au 11 décembre prochain, aux inventaires des biens des églises non encore effectués. De la sorte la mise sous séquestre des biens pourra avoir lieu dans les délais prévus par la loi.

Lé général Picquart et la Ligue des droits de l'homme

Lé général Picquart, ministre de la guerre, a reçu jeudi, une délégation du Comité central de la Ligue des droits de l'homme et du citoyen. Le président de la Ligue, M. de Pressensac, député du Rhône, a félicité le général Picquart de son arrivée au ministère ; il a rappelé les luttes soutenues par le ministre, alors qu'il était que le lieutenant colonel Picquart, pour le triomphe de la vérité et de la justice, de concert avec la Ligue.

M. de Pressensac a dit encore que le général Picquart, ministre de la guerre, avait promis de faire passer au ministre de la justice, de concert avec la Ligue, les réformes prévues par le colonel.

Le général Picquart, très ému, a remercié ses amis de la Ligue du témoignage d'affection qu'ils lui apportent, et les a assurés que son avènement au ministère n'avait pas changé ses convictions.

La Commission de l'armée

La Commission de l'armée a élu M. Berteaux comme président, en remplacement de M. Guyot-Dessaigne, qui est devenu ministre de la justice.

M. Berteaux a obtenu 21 voix ; M. Guzy qui n'avait pas fait acte de candidature, a eu quatre voix.

La Commission a nommé comme vice-présidents MM. Joseph Reinach et Le Hérisse.

En Mauritanie

Le paquebot « Magellan », courrier de l'Amérique du Sud et du Sénégal, arrivé mercredi à Bordeaux, apporte les nouvelles suivantes sur l'incident de Tidjka, dans l'Adrar oriental, où nos troupes ont été assaillies le 25 octobre par les Maures et ont éprouvé de grosses pertes assez sérieuses.

Le fort Coppolani, qui est en garnison la 6^e compagnie du 1^{er} tirailleurs sénégalais, d'un effectif de 150 hommes, est à l'abri de toute surprise et n'a pas été, paraît-il, attaqué, contrairement à ce qu'ont annoncé les télégrammes envoyés au ministère des colonies.

C'est un convoi de ravitaillement parti de ce fort pour Moudjeria, où la garnison va s'approvisionner en vivres, qui lui sont apportés de Podor à bord de bœufs, qui a subi l'assaut des Maures ; ce convoi était composé de vingt-cinq tirailleurs sénégalais, commandés par un lieutenant, un sous-officier indigène et un sergent français ; il fut surpris dans la région montagneuse du Tagant par les Maures qui, s'étant embusqués, se ruèrent inopinément sur la petite troupe et lui infligèrent de grosses pertes sérieuses, bien qu'un détachement demandé en toute hâte au fort Coppolani fût venu lui porter secours ; les lieutenants Andrieux et Dauville de Fraissus, deux sous-officiers furent tués et plusieurs tirailleurs blessés.

Le ministère des colonies nous communique les noms des officiers et sous-officiers qui ont trouvé la mort au combat de Tidjka, en Mauritanie ce sont : les lieutenants Dauville, de Fraissus et Andrieux et les sergents Fleurette et Philip.

Les cendres de Zola au Panthéon

La commission relative au transfert des cendres de Zola au Panthéon a élu président M. Daumy et secrétaire M. Maurice Faure.

Par 5 voix contre 3, elle a chargé M. Boissy-d'Anglas de la rédaction d'un rapport favorable.

Les trois opposants sont MM. Crespin, BÉRAL et Ponthiers de Chamailard.

Petites Nouvelles

La Chambre des Communes a adopté en première lecture un projet de loi en faveur de l'octroi aux femmes du droit de vote.

— La clôture de l'Exposition de Milan est fixée au 11 novembre.

— Par 1085 voix contre 727, les ouvriers syndiqués des peignages de Verviers ont décidé de reprendre le travail. Les usines ouvriront lundi prochain.

— M. Symian, sous-secrétaire

d'Etat des postes et télégraphes, a reçu jeudi une délégation des différents groupements de l'administration. Il a déclaré qu'il entendait apporter le plus grand esprit de justice dans l'examen des questions qui lui seraient soumises et qu'en matière d'avancement il était décidé de s'opposer à tout favoritisme.

CHRONIQUE LOCALE

Vote de nos députés

Sur l'affichage du discours de M. Viviani, ministre du Travail, les votes nos députés ont été :

Pour : MM. Bécays et Malvy.
M. Munin-Bourdin S'EST ABSTENU.
— Naturellement ! Ce n'est pas compromettant.

CAHORS

Les angosses d'un député !

C'est par un vaste éclat de rire que l'arrondissement de Cahors tout entier a reçu la nouvelle du dernier vote de son député provisoire.

Se trouvant en présence d'un ministre radical-socialiste homogène qui, dans sa déclaration, touche à toutes les réformes démocratiques et socialistes, M. Munin-Bourdin S'ABSTIENT. Voilà bien l'homme.

Il s'abstient par peur et par calcul, lui qui a couvert de sarcasmes son ami (Munin) Rey, lequel s'abstenait par roublardise de vieux marguillier !

Qu'aurait-il pensé d'un vote en faveur du ministre Clémenceau, l'évêque de Cahors et son clergé, auxquels M. Munin-Bourdin a promis tout récemment d'empêcher que ses amis forment des cultuelles à la manière d'Henri des Houx ?

Qu'aurait-il pensé d'un pareil vote cet état-major réactionnaire qui, dans chaque canton, dans chaque commune, a adopté M. Bourdin et l'a, sans rémission, attaché à son œuvre rétrograde ?

Et, d'un autre côté, de quel mépris cruel n'allait-il pas être couvert dans les milieux gouvernementaux s'il votait contre le ministre, lui qui avait fait, il y a quelques mois, les offres de service que tout le monde connaît ?

M. Munin-Bourdin s'est abstenu. Il n'a pas eu d'opinion pour ou contre un gouvernement d'action républicaine, comme il s'en présente jamais devant le Parlement.

Ah ! comme voilà bien le résultat de la politique équivoque et peu franche que M. Bourdin a inaugurée !

Il ne sait plus où aller, M. Bourdin, ou plutôt, il se voit acculé à ne pouvoir jamais sortir des griffes de la réaction dont il s'est fait le valet par faiblesse, par pusillanimité, par manque de volonté et beaucoup aussi, en dernier lieu, par ambition.

Ainsi s'effondrent en quelques semaines les personnalités souriantes et parfumées pour qui les mandats électifs sont une occasion de snobisme gouailleux et sceptique.

Député incontesté de tous les cléricaux de l'arrondissement, M. Munin-Bourdin aurait voulu cependant oublier ses origines qu'il sent compromettantes et dont il paraît avoir quelque honte. Sauf son exhibition à Espère, il a décliné, depuis son élection, toutes les invitations à des banquets que les cléricaux voulaient organiser en son honneur. La consigne étroite et sévère fut de « ronfler » pour faire croire à une évolution de façade qui permettrait de tromper la vigilance du gouvernement républicain.

Le parti républicain a pu, parfois, commettre la lourde faute de se laisser endormir ; il est trop instruit aujourd'hui, par l'expérience, pour se laisser prendre à des pièges aussi grossiers que ceux de M. Munin-Bourdin, de la coterie d'ambitieux ou de quémandeurs déçus qui l'a emprisonné.

M. Bourdin s'abstenait hier ; il votera demain ouvertement contre le Cabinet.

La force des événements et de la vérité le clouera dans son vrai parti ; celui de l'opposition irréductible à tout ce qui fut, à tout ce qui est, à tout ce qui sera républicain.

Voué à l'impuissance, confus de se voir sous la tutelle gênante de deux sénateurs renégats qu'il a criblés de ses épigrammes les plus mordantes, le député provisoire de Cahors fera à la Chambre une opposition aussi mesquine que peu profitable au pays.

L'organisation dans toutes nos communes des Comités radicaux-socialistes a eu pour effet de bien établir la ligne de démarcation qui sépare les vrais démocrates des éternels ennemis de la République.

M. Bourdin l'a compris : il s'abstient ; cette abstention est un acte peu courageux de découragement. M. Bourdin a compris que la République serait toujours aux Républicains.

Le Journal du Lot.

Contre Zola

M. Béral, sénateur du Lot, fut élu par ses collègues de la Commission chargée d'examiner la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, relative à la translation des cendres de Zola au Panthéon.

M. Béral au sein de cette Commission a voté CONTRE l'hommage que la France républicaine veut rendre au grand écrivain.

M. Béral devait bien ce témoignage d'obéissance à ses électeurs cléricaux du Lot.

Au tour du Conseil Municipal

Ainsi qu'on peut le voir ci-après, par le remarquable rapport de M. le maire, la question des eaux à Cahors est enfin résolue.

Dans quelques mois, notre ville ne connaîtra plus les inconvénients si déplorables de n'avoir pas d'eau l'hiver, par suite de crue, l'été, par suite de sécheresse.

Déjà, durant cet été, les efforts de la municipalité ont abouti à des résultats que la population a su apprécier. Mais ces efforts devaient être continués.

La municipalité de Cahors s'est mise aussitôt à l'œuvre et après une étude approfondie de la question, après s'être entourée des renseignements techniques les plus exacts, elle a définitivement décidé l'installation d'un moteur à gaz au Château d'Eau.

Le service des eaux sera ainsi assuré nuit et jour, sans interruption ; et déjà par suite de intelligentes modifications apportées dans la canalisation par le dévoué et sympathique adjoint, M. Cayrac, la population cadurcienne peut constater que la ville est alimentée régulièrement et abondamment.

Les résultats obtenus par la municipalité sont appréciables : ils méritaient d'être soulignés.

L. B.

L'élection de Figeac validée

Dans la séance de vendredi, la Chambre a examiné l'élection de Figeac.

M. Jules Breton, rapporteur. — Département du Lot, arrondissement de Figeac. Les élections du 21 octobre 1906 ont donné les résultats suivants : Electeurs inscrits, 24,750, dont le quart est de 6,188.

Nombre de votants, 17,141.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 3,106.

Suffrages exprimés, 14,035, dont la majorité absolue est de 7,018.

A obtenu :

M. Bécays Etienne-Louis 13.956 voix.

M. Bécays a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieure au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Bécays a justifié des conditions d'éligibilité requises par la loi.

Votre 6^e bureau vous propose, en conséquence, de valider son élection.

A l'unanimité, l'élection de M. Bécays est validée.

Ponts et chaussées

M. Dupuy (Jean), conducteur des ponts et chaussées (Lot) service du chemin de fer de Villeneuve à Falgout, est mis à la disposition du ministre des colonies à dater du 1^{er} novembre 1906 pour occuper, dans la position du service détaché, un emploi à la Guyane française.

La question de l'eau résolue

Nous sommes heureux de publier le remarquable rapport présenté par M. le maire et voté par le Conseil municipal relativement à la question des eaux, question si passionnante pour la population et qui est enfin résolue :

Messieurs,

Nous étions à peine réunis après les élections dernières, qu'une de nos premières décisions était de désigner une Commission chargée d'étudier les améliorations qui pouvaient être apportées au service des eaux. Outre un certain nombre de Conseillers municipaux, cette commission comprenait MM. Soulié, ingénieur en chef, Daynard, ingénieur civil et Lagarde, ingénieur ordinaire, qui nous ont apporté le secours de leurs connaissances techniques et à qui je suis heureux d'adresser au nom de vous tous de chaleureux remerciements.

Cette Commission s'est réunie à plusieurs reprises ; elle a étudié aussi consciencieusement que possible le problème qui lui était posé, et elle m'a fait l'honneur de me demander de vous exposer le résultat de ses travaux.

Je n'insisterai pas longuement, Messieurs, sur les inconvénients qui existaient dans le service des eaux à Cahors, vous les connaissez tous. Néanmoins je me permettrai de résumer rapidement, pour pouvoir étudier ensuite les divers projets qui ont été conçus pour les faire disparaître.

Les inconvénients peuvent être ramenés à deux causes principales :

- 1^o Insuffisance de l'usine du château d'eau ;
- 2^o Défauts de la canalisation.

I. — La population est privée (totale ou partiellement) d'eau à Cahors. 1^o pendant les crues du Lot lorsque, par suite de ces crues la chute d'eau qui meut les turbines est momentanément abolie ;

2^o lorsque les eaux du bief deviennent si basses qu'elles ne peuvent mouvoir les turbines ;

3^o lorsque, pendant les chaleurs, alors même que les turbines sont en action, la consommation de l'eau devient si énorme que les bassins se vident avec une telle rapidité, qu'il faut fermer les vannes du château d'eau, pour leur permettre de se remplir.

Voilà les trois inconvénients inhérents à l'usine.

II. — La canalisation est passible de certains reproches. En effet, lorsque, au début, on plaça la première canalisation on ne s'attendait pas au développement énorme des concessions. Or l'arrive que, dans certaines rues et notamment dans la rue Ste-Claire, les sections additionnées des divers branchements dépassent, et de beaucoup, la section du tuyau principal. L'eau de ce tuyau principal est absorbée au fur et à mesure de son passage et les derniers concessionnaires n'ont pas d'eau, tout au moins en été, au moment où la consommation s'exagère. Il y a de ce côté quelque chose à faire ; mais à la suite des mesures prises par M. Cayrac, il semble que les réparations qu'il y a lieu de prévoir seront des réparations partielles et d'une importance beaucoup moindre qu'on ne le croyait.

Monsieur l'ingénieur Lagarde, avec d'autres personnes compétentes émet aussi l'opinion que, en certains points, la canalisation ne doit pas être étanche et qu'il doit y avoir de ce chef, d'importantes fuites d'eau notamment sur le plateau de La Barre où furent installés des tuyaux dits Chamerois en tôle bitumée.

Inconvénients de l'usine. Projets divers.

Ces inconvénients périodiques provoquent des réclamations et amènent tous les ans des discussions sur le meilleur moyen de les atténuer. Je vais passer rapidement en revue les divers projets émis jusqu'à ce jour en montrant leurs avantages et aussi leurs inconvénients.

Une proposition qu'on entend souvent se reproduire est celle qui consiste à créer un nouveau réservoir dans la montagne ; de cette façon, dit-on, on aurait une réserve qui permettrait de faire face pendant quelques jours au déficit produit par la sécheresse, la crue ou la consommation exagérée.

Cette proposition apparaît comme peu pratique. Ce n'est pas en effet parce que les réservoirs sont trop petits que nous sommes rationnés, c'est parce que nos machines étant données l'énorme consommation en été, ne peuvent arriver, même avec 24 heures de travail, à les maintenir pleins. A quoi servirait de construire un nouveau réservoir puisque ce n'est que péniblement que nous remplissons ceux que nous avons actuellement. Achète-t-on un porte-monnaie, si l'on n'a rien à mettre dedans.

Une deuxième proposition, plus sage et qui mérite un examen plus sérieux, c'est celle qui consisterait à utiliser la chute d'eau de la fontaine des Chartreux pour mouvoir une troisième turbine et un troisième moteur. La chute de la fontaine est en effet plus constante que celles des barrages du Lot. Elle est beaucoup moins affectée que ceux-ci par les crues et la sécheresse. Malheureusement les calculs de M. l'ingénieur Fournié acceptés et confirmés par M. Meker, n'attribuent à cette chute qu'une force de 12 chevaux ce qui correspondrait en eau montée à 1235 mètres cubes.

Si l'on admet que l'amélioration du service doit être telle qu'en temps de crue, comme en temps de sécheresse, les habitants de Cahors doivent recevoir au minimum la quantité de 4,000 mètres cubes, on ne peut qu'écarter ce projet qui ne donne qu'une satisfaction tout à fait partielle.

De plus il est à désirer que cette jolie fontaine soit débarrassée de ce moulin et de sa turbine et qu'elle soit mise en beauté par les travaux nécessaires.

On a proposé également d'acquérir les deux moulins de Valentré, le moulin de Saint-Georges et de surélever le barrage de Valentré de manière à avoir une chute telle qu'elle serait rarement influencée par les crues ; mais ce projet apparaît comme très coûteux ; le moteur reste exclusivement hydraulique et soumis aux inconvénients de ce système et après sa réalisation, si on peut espérer que la distribution sera plus constante, on ne pourra pas élever un mètre cube d'eau de plus qu'on n'en élève actuellement en temps normal.

J'en arrive aux projets dont le principe est qu'à un moteur hydraulique il faut adjoindre un moteur d'une autre nature comme machine de secours ; en un mot qu'il faut adjoindre au moteur à eau, un moteur à vapeur ou un moteur à gaz qui nous libérera quand besoin sera, des inconvénients du moteur hydraulique.

En 1904 le Conseil municipal qui nous a précédé institua un concours pour l'adjonction à l'usine du Château-d'Eau d'un moteur à vapeur et de pompes supplémentaires. Le résultat de ce concours fut le suivant : les cinq projets qui furent retenus coûtaient environ pour 32 chevaux vapeur la somme de 66.800 fr. tant pour l'acquisition du moteur et des appareils mécaniques que pour l'agrandissement de l'usine qui entraînerait pour 27.694 fr. dans la dépense. Cette somme parut élevée et nos prédécesseurs soit en raison de la cherté, soit dans

l'espoir que la question pouvait être résolue par les compteurs et la réfection de la canalisation, avaient renoncé au projet de machine à vapeur. Je dois dire aussi que le coût de l'exploitation était aussi très élevé. Le cheval-heure par la vapeur revient à 0,045 c'est-à-dire pour 40 chevaux et dix heures de travail, environ dix-huit francs par jour, non comprises les dépenses accessoires telles que huile, chiffons etc. et environ 43 francs, pour 24 heures de fonctionnement.

Lorsque la question fut reprise par la nouvelle Commission nous priâmes Monsieur Lagarde de faire une étude sur l'application au problème, que nous voulions résoudre du moteur à gaz et spécialement du moteur à gaz pauvre, qui a subi dans ces dernières années de grands perfectionnements. Monsieur Lagarde s'est acquitté de cette mission avec beaucoup de méthode et dans son rapport qui est annexé au dossier, il fait avec une clarté remarquable la comparaison entre les divers moteurs : à vapeur, à gaz de ville, à gaz pauvre. Et ses conclusions très nettes sont que sans aucun doute l'intérêt de la ville est d'installer comme machine de secours un moteur à gaz pauvre.

Les avantages sont de plusieurs ordres. D'abord les frais d'établissement. Dans le devis de Monsieur Lagarde qui a calculé très largement de manière qu'il n'y ait pas de mécompte, le coût de l'installation complète s'élèverait à 26.800 fr. moteurs, pompes, et mise en place, conduits de refoulement, aménagement du bâtiment et somme à valoir.

Le moteur à gaz, en effet, occupe une place restreinte ; il pourra s'établir dans une des pièces du Château d'Eau et ne nécessitera pas un bâtiment spécial.

De plus le moteur à gaz est un moteur qui, une fois mis en marche ne nécessite que peu de surveillance et dans les références fournies par les maisons, il y a de nombreux usiniers qui affirment qu'ils passent souvent plusieurs heures sans surveiller leur moteur.

Enfin le prix de revient au point de vue exploitation est extrêmement économique ; il est de un centime et demi le cheval heure si on brûle de la houille et de deux centimes un millime si on brûle de l'anthracite ; c'est donc pour 40 chevaux et 10 heures de travail : 6 francs avec la houille et 8 fr. 40 avec l'anthracite et de 14 à 20 francs par jour pour 24 heures de fonctionnement.

Si l'on admet que notre moteur travaillera quarante jours par an soit pendant les crues, soit pendant la sécheresse, c'est une dépense annuelle de 250 à 300 fr. pour dix heures de travail et de 7 à 800 fr. pour vingt-quatre heures.

Le moteur à gaz est susceptible aussi de certains reproches qui ont été le reste exprimés dans le sein de la Commission. C'est un moteur à explosion c'est-à-dire à réaction brusque et son usage serait plus rapide. Le fait est peut-être exact, mais il nous semble qu'il est exagéré. Le moteur à gaz a fait aujourd'hui ses preuves dans l'industrie et lorsqu'on voit dans les listes des références le mois de Dion-Bouton acquérir en 1897 dix moteurs de 45 chevaux qui en 1904, 7 ans après, fonctionnaient parfaitement malgré un travail de 15 heures par jour ; la Compagnie du gaz et des eaux de Tunis exprime sa satisfaction d'un moteur de 125 chevaux et une foule d'autres références de la même importance, on peut croire que le moteur à gaz a quelque valeur et que même soumis à un travail continu, il dure de longues années. Mais d'autre part notre moteur est appelé à fonctionner au plus 40 à 60 jours par an ; mettons 60 jours c'est-à-dire qu'il fonctionnera un sixième d'année et que si on lui accorde en fonctionnement continu une durée de dix ans (ce qui est au-dessous de la vérité) notre moteur ne sera usé qu'en sixante ans.

Une autre objection a été faite, c'était celle de savoir si le moteur à gaz propre à la plupart des besoins industriels, était apte à servir à l'élevation des eaux. Bien qu'à priori il semble qu'on puisse affirmer qu'un moteur apte à vaincre une résistance donnée sera apte à vaincre une résistance d'une autre nature mais de même valeur, nous avons voulu nous rendre compte et nous avons demandé à la ville de Nîmes de nous renseigner sur les résultats obtenus par un moteur de 45 chevaux appliqué à l'élevation des eaux. Voici la réponse de notre collègue :

Nîmes, le 5 juillet 1906

Monsieur et cher collègue,

Dès les renseignements obtenus, je m'empresse de vous les faire parvenir ; la ville de Nîmes a installé, dès 1904, à son Usine des Hauts Quartiers, comme réserve, un moteur à gaz d'éclairage de la force de 30 chevaux effectifs disponibles ; sur l'arbre à un seul cylindre et deux volants à distribution par soupapes commandées et à allumage électrique, avec appareils de mise en marche automatique. Ce moteur actionne une pompe horizontale à pistons différentiels ayant comme caractéristiques :

Diamètre du grand piston 0,400 m/m
do du petit piston 0,285 m/m
Course 0,180 m/m

Le débit est de 100 à 110 mètres cubes à l'heure avec une vitesse d'environ 190 tours à la minute au moteur, et 45 tours à la pompe.

Le moteur est un moteur Charron, provenant de la Société Générale des Industries Economiques, 40 Rue Lafayette, Paris. La pompe est du système Waquier de Lille. Cette installation nous a donné pleine satisfaction et nous permet de répondre comme suit aux questions suivantes :

- 1^o A quelle hauteur est refoulé l'eau ?
« de la cote 02 à la cote 107 ».
- 2^o Le rendement du matériel est-il celui qui a été promis ?
« oui ».
- 3^o Y a-t-il eu des mécomptes dans le fonctionnement ?
« non ».
- 4^o Le coût de l'exploitation a-t-il dépassé les prévisions ; quel est le prix du cheval-heure ?
« non » ; « le cheval-heure revient, ainsi que cela avait été prévu, à 0,06 centimes ».

Veuillez agréer, Monsieur et Cher Collègue, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Maire de Nîmes.

Nous nous sommes adressé également à la Société du Sport de France qui a installé sur le champ de course du Tremblay (Seine) un moteur de 23 chevaux pour l'élevation de l'eau. L'eau est refoulée à une hauteur de 35 mètres. Les termes de la lettre sont très élogieux, le rendement est bien celui qui a été promis et on n'a eu aucun mécompte ni dans le fonctionnement ni dans le coût de l'exploitation. Mêmes références de la part de la Municipalité de St Pourçain (Allier), qui a affecté à l'élevation de l'eau à 35 mètres de hauteur un moteur à gaz pauvre de 20 chevaux.

Le moteur à gaz nous paraît donc résoudre la question dans tous ces points. Avec lui nous aurons pendant les crues la même quantité d'eau à distribuer, et il n'y aura pas le moindre rationnement.

Avec lui si le bief baisse au point que nos turbines s'arrêtent nous aurons encore le même cube d'eau ; de même aussi lorsque une avarie arrêtera l'une ou l'autre ou même nos deux machines.

Enfin dans les grandes sécheresses lorsque la consommation devient formidable, on pourra distribuer 8.000 mètres cubes d'eau, c'est-à-dire un volume par tête et par habitant qui ne sera dépassé par aucune ville au monde, sauf Rome. Et nous n'avons pas à craindre que la fontaine des Chartreux soit insuffisante pour une pareille consommation car elle débite par jour et en été plus de 43 mille mètres cubes. Enfin le moteur à gaz permettrait, lorsque ce serait utile, de faire les réparations nécessaires aux pompes sans rationner la ville.

Restent les inconvénients qui résultent de la canalisation. Ces inconvénients sont réels puisque le faubourg La Barre est souvent privé d'eau alors qu'elle coule en abondance dans le reste de la ville. Cependant les modifications heureuses apportées récemment dans les ouvertures des robinets-vannes et qui ont donné partiellement satisfaction au quartier La Barre, semblent prouver que des réparations partielles, notamment la réfection de la canalisation de la rue Ste-Claire, la réfection de la portion de canalisation faite en tuyaux Chamerois et probablement peu étanches suffiront à améliorer la distribution des eaux et nous éviteront cette grosse dépense évaluée à 75.000 fr. Nous sommes néanmoins d'avis de maintenir cette somme dans le projet d'emprunt pour le cas où la réfection totale s'imposerait. La partie la plus pressante à notre avis, c'est l'installation d'un moteur de secours et c'est pour éviter à cette amélioration les retards inévitables de l'emprunt que nous voulons vous proposer de la distraire du projet d'emprunt et de l'incorporer en plusieurs annuités dans nos dépenses ordinaires. On procédera pour cette dépense comme nos prédécesseurs ont procédé pour la Bourse du Travail qui a été soldée en trois paiements dont deux sur deux budgets primitifs et un sur un budget supplémentaire. Nous payons au budget supplémentaire de cette année la dernière partie de cette dépense.

Nous inscrivons donc cinq mille francs au budget primitif de 1907.

Trois mille francs au budget supplémentaire de 1907.

Cinq mille francs au budget primitif de 1908.

Trois mille francs au budget supplémentaire de 1908.

Enfin cinq mille francs au budget primitif de 1909 et le solde soit cinq mille huit cent soixante-dix francs au budget supplémentaire de 1909.

Le cahier des charges très rigoureux qu'a rédigé M. Lagarde impose ce mode de paiement. De même, comme vous pourrez le constater, nous n'aurons à faire qu'à une seule maison qui se chargera d'établir à la fois le moteur et les pompes et de remettre à la ville le tout en bon état de marche et ayant satisfait aux diverses épreuves imposées.

En résumé, nous vous proposons d'établir à l'usine existante un moteur à gaz pauvre d'une force de 40 chevaux et d'une pompe supplémentaire pouvant fournir 60 litres à la seconde. Nous vous proposons de voter les crédits nécessaires soit 26.870 fr. payables en trois annuités sur les budgets primitifs et supplémentaires de 1907, 1908, 1909.

Société Agricole et Industrielle du Lot

Prix Ad. Meynot Père et Fils de Donzère (Drôme). — Concours dans le département du Lot en 1906-1907.

Un concours pour l'attribution de ce Prix est ouvert dans le département du Lot, entre :

- 1^o Les petits et moyens cultivateurs, fermiers ou métayers, qui ont amélioré leurs procédés de culture et augmenté les produits de leur ferme ;
- 2^o Les jardiniers qui ont vulgarisé les bonnes espèces d'arbres ou d'arbustes fruitiers ou de vignes américaines, ou qui ont développé la culture maraîchère ;
- 3^o Les viticulteurs (petite et moyenne culture) ;
- 4^o Les trufficulteurs (petite et moyenne culture).

Le Prix, qui consiste en une somme de 700 francs, pourra être divisé. Chaque prix sera accompagné d'un diplôme.

Les déclarations des concurrents, avec l'exposé sommaire de leurs titres et travaux, et les certificats des autorités locales à l'appui, devront être adressés à M. le Président de la Société nationale d'Encouragement à l'Agriculture, avenue de l'Opéra, 5, Paris, avant le 31 décembre 1906.

Pour renseignements complémentaires s'adresser au siège de la Société rue du Lycée, Cahors.

Les demandes des concurrents sont aussi reçues à la Société Agricole qui se chargera de les transmettre à M. le Président de la Société nationale d'encouragement.

Présidence de M. le docteur E. REY, président de la Société

Etaient présents : MM. Docteur E. Rey ; Delbreil ; docteur Aymard ; docteur Delvit ; Combes (de Vire) ; Delbru ; Bouysou ; Carriol ; Dalet ; Berbié ; Vinel (d'Arbouys) ; Cahier ; Quercy ; Ibert ; Rodes.

Excusé M. le docteur Vernst. M. le docteur Delvit, le plus jeune des membres présents, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. Le procès-verbal est adopté sans observations.

MM. Henri de Valon, avocat à Cahors et René Delard, propriétaire à Floressas, présentés à la dernière séance, sont élus au scrutin secret et à l'unanimité des votants, membres de la Société.

MM. le docteur Bénéch, professeur à la faculté de médecine de Bordeaux ; Planacassagne, trésorier payeur général à Chateauroux ; P. Cubaynes, propriétaire au Montat ; Guingal, propriétaire à Puy l'Evêque ; Chapt-Aladel, propriétaire à Anglars-Juillac, demandent à faire partie de la Société.

Aux termes du Règlement, il sera statué sur l'admission de ces membres à la prochaine séance.

M. Dalet, au nom de la commission de visite des propriétés et des vignobles, donne lecture de son rapport.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées. Sont proclamés lauréats :

PROPRIÉTÉS MM. Cazaly, propriétaire au Montat, 150 francs et médaille de vermeil grand module.

Cangardel, notaire à Marmillac, 100 francs et médaille de vermeil.

GRANGES ET ÉTABLES Prix : M. Guingal, propriétaire à Puy-l'Evêque, 100 francs.

ATTIRAIL VIGNOBLES 1^{re} Catégorie 1^{er} Prix : M. Bouysy, propriétaire à Concois, 80 francs et diplôme d'honneur de la Société des Viticulteurs de France.

2^e Prix : M. Duron Louis, propriétaire à Gaudou (Vire), 60 francs.

3^e Prix : M. Déruappé, propriétaire à Sauzât, 40 francs.

M. Servan propriétaire à Luzech, médaille de vermeil de la Société des Viticulteurs de France.

4^e Prix : Madame Caviole à Labéraudie, plaquette de bronze de la Société des Viticulteurs de France.

2^{me} Catégorie 1^{er} Prix : M. Cantagrel, propriétaire à Anglars-Juillac, 60 francs.

2^e Prix : M. Miquel, propriétaire à Espère, 50 francs.

3^e Prix : M. Martin, propriétaire à Espère, 40 francs.

4^e Prix : M. Constaas, propriétaire à Castelran, plaquette d'argent de la Société des Viticulteurs de France.

5^e Prix : M. Brunet, propriétaire à Caillac, plaquette de bronze de la Société des Viticulteurs de France.

Hybrides M. Prady, propriétaire à Rechess-Prayssac, diplômé de la Société des Viticulteurs de France.

1^{er} Prix : M. Bach, propriétaire à Cremps, 80 francs.

2^e Prix : M. Ourcival, propriétaire à Laburgade, 50 francs.

3^e Prix : M. Boissy, facteur à Lalbenque, 40 francs.

4^e Prix : M. Bonafous, propriétaire à Montguyon, 30 francs.

Médaille d'argent : M. Alazard à Lacapelle, Cahors.

Médaille de bronze : M. Rigal-Peyrot, à Douelle.

MÉTAYERS Prix : M. Adalad, propriétaire à St-Daunès, 60 francs.

Médaille d'argent : M. Vinel, propriétaire à Arbouys.

Médaille d'argent : M. Ichès, propriétaire à Cahors.

dommages causés par la sécheresse ne peuvent être susceptibles d'obtenir des allocations que dans les cas où le Parlement mettrait à sa disposition des ressources spéciales.

Il exprime tous ses regrets de ne pouvoir donner suite à cette demande.

M. le Président fait connaître qu'un concours (prix Meynot) est ouvert cette année dans le département du Lot par la Société Nationale d'encouragement à l'agriculture et engage les agriculteurs à y prendre part.

M. Delbreil donne quelques renseignements sur les résultats de la foire aux vins de Luzech, où il s'est traité un certain nombre d'affaires entre 45 et 50 fr.

Après une intéressante causerie de M. le Président sur la réassurance mutuelle, contre la mortalité du bétail, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Avenir Cadurcien

PROGRAMME DU 11 NOVEMBRE 1906 Marche Gasconne Roux Ouverture Fantastique Govaert Les Dryades (Valse) Coquellet Le Petit Duc (Fantaisie) Lecocq Mignonne Gavotte Janin Moun Biel Quercy Lafforgue

ÉTAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS Du 4 au 11 Novembre

Naissances Cancès Raymond, rue Catala-Couture. Cancès René, rue Catala-Couture. Couderc Jeanne-Marie, rue du Portail Alban, 17.

Mignot Jeanne-Blanche, rue Clément-Marot, 11. Doladille Léon-Félix-Joseph-Camille, avenue de la gare.

Publications de Mariages Méchin René-Ernest, s. p., et Winterhel Lucie, s. p. Crouzol Jean-Pierre, cultivateur et Guillon Baptistine-Germaine.

De Béral Jean-Marie-Joseph, employé principal à la Société générale et Henras Jeanne-Clémence, s. p.

Mariages Raynal Louis, cultivateur et Cubaynes Alis, robeuse. Cubaynes Louis, cultivateur et Clavières Anais, s. p.

Delsoy Rose, couturière 83 ans, célibataire à Cabessut Coty. Biaguey Isabelle, veuve Chastagnol, s. p. 70 ans Hospice.

Costes Jeanne dite Adeline, s. p. épouse Lacroix, 27 ans, à Saint-Henri. Delpech Josephine, s. p. épouse Tulet, 27 ans, à Larozière.

Magot Marie, religieuse carmélite, célibataire 76 ans, place du théâtre. Terrié Jean cultivateur 71 ans, rue Saint-Maurice, 8.

Cassan Lucie-Marie-Madeleine 3 mois 1/2 à Saint-Henri. Hug Jean, aubergiste 61 ans à Regourd.

Corsal Hélène, veuve Cabrignac, s. p. 66 ans, rue Lastié 10. Léspinet Louis, peintre, 75 ans, rue du Cheval-Blanc 10.

Combes Pierre, s. p. célibataire 43 ans, rue des Trois-Baudus. Sambat Claristine, veuve Combes, s. p. 78 ans, rue des Trois-Baudus 13.

Touliers Marguerite, s. p. 65 ans, veuve Tournier, Hospice. Delpech Marie Angeline, tailleuse, épouse Vincent, 69 ans rue de l'Hôtel-de-Ville.

Feyt Jean, propriétaire 59 ans, Hospice. Pradal Louis, cultivateur 76 ans, rue des Soubriers, 3.

Nos DÉPÊCHES

1^{er} Prix : M. A. Marty, chez M. Billières à Cazals, 51 ans de services, 40 fr.

2^e Prix : M. Delcamp, chez Madame Longé à Cazals, 37 ans de services, 30 fr.

3^e Prix : M. Boudet, Hospice de Prayssac, 35 ans de services, 30 francs.

Médaille de bronze : M. Delmon Jean, chez M. Valat à Belmontet, 34 ans de services.

La lecture du rapport soulève une intéressante conversation entre divers membres sur la question du rognage des vignes.

M. Delbreil combat cette pratique qui tend à se répandre de plus en plus et qui amène fatalement l'affaiblissement des vignes.

M. le Président dit que le pincement de la branche à fruit est excessivement utile mais que le rognage hatif pratiqué surtout sur une vigne à taille courte est certainement nuisible.

M. le Président appelle ensuite l'attention sur la greffe à écusson du noyer pratiquée avec succès par l'un de nos lauréats.

Il fait remarquer l'avance considérable que cette greffe pratiquée sur des sujets de 4 ou 5 ans donnerait aux nouvelles plantations de noyers.

M. le Président donne ensuite connaissance de la réponse de M. le Ministre de l'Agriculture au vœu émis par la Société à la séance du 3 août.

M. le Ministre fait connaître que les

« pondencia Militar » annonce que M. Clemenceau reprendra le projet exposé dans les mémoires du général André, instituant une Commission devant laquelle tous les officiers devront jurer fidélité à la République.

Les excommunications du Pape

Le Pape dans le consistoire qui aura lieu le 6 décembre, prononcera l'excommunication contre les Associations culturelles.

A Vars vie

Une dépêche de Varsovie annonce qu'un attentat a été commis contre un train à Rogow. Les terroristes ont emporté 66.000 roubles.

Arrondissement de Cahors

St-Henri Nécrologie. — Le malheur vient de frapper une excellente famille de St-Henri. M. Lacroix, ex-conseiller municipal de Cahors, vient d'avoir la douleur de perdre sa femme âgée à peine de 28 ans.

En cette douloureuse circonstance, nous prions M. Lacroix et sa famille d'agréer l'expression de nos sincères condoléances.

Lamadelleine

Nécrologie. — C'est avec douleur que nous avons appris la mort d'un excellent citoyen M. Feyret, conseiller municipal républicain de notre commune, décédé après une longue maladie qui avait nécessité une délicate opération.

La nouvelle de sa mort a provoqué une vive émotion parmi la population de Lamadelleine où Feyret jouissait de l'estime unanime.

Dans cette douloureuse circonstance nous adressons à sa veuve et à ses fils Paul et Gabriel, à sa famille éplorée, nos plus sincères et cordiales condoléances.

Larroque-des-Arcs

Formation d'un Comité radical et radical-socialiste. — Les citoyens de la commune de Larroque-des-Arcs se sont réunis à la mairie le dimanche 4 novembre pour la formation d'un comité communal. Après les avoir remerciés d'être venus en si grand nombre à son appel M. Conquet, maire, explique le but de l'union qui est dit-il, la formation à Larroque d'un comité radical et radical-socialiste.

Dans un langage ému et pénétrant il expose le rôle du Comité tel qu'il l'entend, il montre comment, faute d'entente et d'union les suffrages républicains se sont égarés lors des élections sénatoriales, sur des noms parés d'une étiquette trompeuse, ce qui nous a valu l'élection de Rey et celle du solitaire de Pechfumat.

« Si l'acte encore une élection dit-il, qui démontre pour le parti radical la nécessité absolue de s'organiser, c'est bien celle toute récente du 6 mai dernier où malgré son courage, malgré la valeur qu'il déploya dans cette pénible campagne, malgré son talent indiscutable notre ami de Monzie fut battu. »

Il a montré avec une ardente conviction la nécessité de s'unir, pour assurer le succès dans les luttes futures, et réparer les récents échecs électoraux que nous avons eu à déplorer dans le département du Lot.

Dans une vibrante péroraison M. Conquet préconise ensuite l'union entre toutes les fractions du parti républicain : « Serrons nos rangs, s'est-il crié, marchons la main dans la main, portons nos suffrages sur les candidats désignés par les comités radicaux, et nous sommes sûrs de la victoire. Dans l'arrondissement de Cahors nous ne serons plus des vaincus mais des vainqueurs. »

Nous regrettons vivement de ne pouvoir reproduire in extenso la chaleureuse allocution de M. le Maire, accueillie par les applaudissements enthousiastes de tous les électeurs réunis.

Lecture des statuts a été ensuite donnée. Immédiatement après, 70 républicains ont demandé leur inscription et ont pleinement adhéré au programme du parti radical et radical-socialiste tel qu'il a été formulé au récent congrès de Lille.

Formation du bureau :

On procéda à la formation du bureau par acclamation. Ont été nommés :

Président d'honneur : M. Miquel J.-B., ancien maire ; Président effectif : M. Conquet Jean, maire ; Vice-président : M. Miquel Adolphe, conseiller municipal ; Trésorier : M. Anstruy François, conseiller municipal ; Secrétaire : M. Bonhomme Fernand.

Aussitôt après M. Conquet se leva et remercia vivement ses amis de la manifestation toute spontanée de sympathie dont il vient d'être l'objet. Il leur dit combien il est touché de cette marque de confiance et les assura en terminant qu'il emploiera tout ce qu'il a d'énergie et de foi républicaine pour préparer la victoire et pour combattre toutes les réactions. C'est par une tempête de bravos que se termina cette belle réunion. En somme bonne et profitable journée pour la République.

Avant de se séparer le citoyen Contou a proposé l'ordre du jour suivant qui a été voté à l'unanimité : « Les citoyens de Larroque-des-Arcs, réunis le dimanche 4 novembre 1906 pour la formation d'un comité commu-

nal radical et radical-socialiste, convaincus que le ministre Clemenceau tiendra à appliquer intégralement la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, lui expriment leur entière confiance et leur sympathie.

Cazals

Dimanche dernier de passage à Cazals j'ai eu la bonne fortune d'assister à la première réunion que le Conseil Municipal devait tenir dans une Bicoque, une cuisine, s'il vous plaît à peine aérée et noire comme la cheminée ; c'est dans cet être noir dis-je, qu'étaient 9 conseillers M. le Maire et l'adjoint.

Avant la séance un des conseillers à tête blanche, digne de respect demanda à M. le Maire si la salle où ils sont réunis est bien la mairie ; sur la réponse affirmative l'adjoint qui m'a l'air intelligent et éveillé demanda à son tour à M. le Maire si cette salle est bien la Mairie ; même réponse du maire. L'adjoint demanda au Maire si la loi l'autorise à choisir à son gré une salle quelconque sans contrôle du Conseil Municipal. Il paraissait que le Maire de Cazals peut être libre d'administrer sa Commune à son gré et même sans aviser ni adjoint ni conseillers ; aussi l'adjoint lui ayant fait observer que si la loi l'autorise à choisir telle ou telle salle, il tenait beaucoup à connaître cette loi ou règlement et que même il était le premier à se soumettre. — M. le Maire ne pouvant probablement donner une bonne réponse se dressa furieux, leva la séance, sort, se fait acclamer par un petit nombre de réactionnaires bien connus parait-il à Cazals. Mais le plus beau de l'histoire, c'est que le Maire voyant qu'il n'a pour l'accompagner que deux ou trois conseillers, car tous les autres, sept, restent à côté de l'adjoint se retourne et ne pouvant se contenir dit à son entourage : « Si l'adjoint n'était pas mon parent je le ferais arrêter. »

L'adjoint très calme, très digne lui répond : « Envoyez chercher les gendarmes si tu veux. » Dans tous les cas, les membres du Conseil municipal ne se laisseront pas faire.

Marmillac

Le marché aux noix établi pour la première fois l'année dernière à l'occasion de la foire du 7 novembre a été, cette année-ci, particulièrement important, malgré le manque total d'abri pour placer la marchandise.

Il s'y est vendu, en effet, environ 600 hectolitres de noix au prix de 15 à 17 fr. l'un, mais comme la qualité était supérieure, la plus grande partie s'est vendue 17 fr.

La volaille valait 1 fr. 50 le kilo, les œufs 1 fr. la douzaine.

Une légère hausse s'est produite sur les boeufs d'attelage et cela a donné à notre foire une certaine animation.

Le jardinage était à un prix élevé vu la pénurie générale des légumes. Il n'y a eu, à notre connaissance du moins, ni vol, ni accident.

Les autres années la truffe commençait à faire son apparition le 7 novembre ; cette année il n'y en a pas eu du tout.

Belfort

A propos de bottines. — Je publie aujourd'hui la suite des exploits et aventures de l'inénarrable maire de Belfort.

Et croyez, mes amis, que je ne suis pas en peine : J'ai sur la planche des sujets d'articles pour deux ans, ou à peu près, c'est-à-dire jusqu'aux élections municipales. Car, si le présent ne suffisait pas, nous pourrions fouiller le passé et découvrir certains pots qui ne fleuriraient peut-être pas tout à fait la rose.

J'espère cependant ne pas être obligé de faire donner la garde, et que, d'ici au mois de mai 1909, on aura le bon goût de se soumettre... et de se démettre. Sans quoi, si l'incantement était par trop laborieux, votre gros ami, mon « car docteur » pourrait bien subir certaine opération que vous nommez césarienne, mais que l'autorité administrative appelle d'un autre nom.

Je ne précise pas davantage aujourd'hui certaines histoires de pompes et de ponceaux qu'un ami bien informé me glisse dans le tuyau de l'oreille ; et sans me demander plus longtemps s'il faudra ou non recourir au forceps administratif, je cours à l'histoire des bottines, qui ne sont en réalité que des bottines.

Q... est condonné de son état. Il est pauvre, mais honnête. Un peu fervent de la chopine, sans doute ; mais notre maire qui ne voit là aucun mal, ne saurait lui en vouloir pour cela.

Cependant il a refusé de légaliser la signature de Q... dans les circonstances que voici :

Il y a peu de temps, Q... expédiait à Paris, à un client, une paire de bottines. Le colis s'égara en route et la compagnie du chemin de fer exige, pour en rembourser le montant, une attestation signée de Q... avec légalisation de sa signature par le maire.

Le maire n'avait pas, en cette circonstance à certifier exact le prix des bottines fixé par Q... dans le papier à légaliser. On ne lui demandait pas cela. Nous savons du reste que sa capacité s'arrête à la farine et ne saurait aller jusqu'aux cuirs. Il n'avait tout simplement qu'à certifier que la signature apposée en sa présence sur le papier à légaliser était bien celle de son administré Q... Rien de plus, rien de moins. Mais Q... est républicain. M. le Maire refusa la légalisation.

Il a refusé, me dit-on, dans d'autres circonstances, notamment à V... pauvre aveugle, qui sollicitait un secours de l'hospice des Quinze-Vingts.

En règle générale, chaque fois que M. le Maire a ou croit avoir affaire à des blocards, il refuse d'accomplir les formalités les plus élémentaires de sa fonction.

Il n'est pas admissible que les républicains soient plus longtemps soumis aux vexations de ce ridicule personnage. Je crois que les personnes lésées par lui peuvent intenter à notre maire une action en dommages-intérêts. Mais en attendant une énergique sanction administrative s'impose. Espérons qu'elle ne se fera pas longtemps attendre.

Saby PASCAL

Puy-l'Evêque Dans le compte-rendu de la séance du Conseil municipal de Puy-l'Evêque paru dans le Journal du Lot, une erreur s'est glissée : voici exactement la délibération relative à la demande formée par M. Gouzou.

M. Gouzou Joseph, prêtre, oncle du desservant de la paroisse d'Issudol, sollicite de l'Etat l'attribution de la pension prévue par l'article 11 de la loi du 9 décembre 1905.

Cet ecclésiastique n'étant pas rétribué par l'Etat au moment du vote de la loi de séparation, il a été appelé, à établir qu'à cette date, il était encore ministre du Culte au sens de l'article 11 susvisé, et de le justifier.

En conséquence, le sus-nommé a sollicité du Conseil municipal la délivrance d'une déclaration certifiant qu'il remplissait à Issudol depuis l'année 1904, les fonctions de prêtre habitué, avec l'agrément du Conseil municipal, et qu'il y était spécialement chargé par le desservant, de dire la seconde messe du dimanche, fonction rétribuée par la commune jusqu'en 1906.

Or la commune n'a payé qu'une fois, en 1905, une indemnité de 50 francs au desservant de la paroisse d'Issudol. Ensuite, M. Gouzou Joseph, a également sollicité du Maire, un certificat attestant qu'en qualité de prêtre habitué, il était chargé à la date du 9 décembre 1905, de dire la seconde messe paroissiale dans l'Eglise d'Issudol, avec une rétribution communale de 50 francs.

Le Maire, après avoir communiqué au Conseil les demandes ci-dessus, lui a fait observer qu'il avait cru devoir refuser cette attestation attendu qu'en 1905, l'indemnité de 50 francs, avait été mandatée au desservant « neveu du demandeur ».

Le Maire fait aussi remarquer que le Conseil n'a jamais été appelé à donner son avis au sujet de l'approbation du dit Gouzou Joseph, en qualité de prêtre agréé par le desservant de la paroisse d'Issudol, pour y exercer certaines fonctions et notamment y dire la seconde messe paroissiale.

La Vie est prolongée

chez les phthisiques quand ils prennent régulièrement de l'Emulsion Scott à l'huile de foie de morue et aux hypophosphites de chaux et de soude.

L'Emulsion Scott soulage toujours considérablement le phthisique et, si prise à temps, le guérit ; les Docteurs l'affirment.

Et ceci s'explique très bien : L'Emulsion Scott est composée de produits de toute première qualité, préparée scientifiquement, est le remède par excellence ; avec l'Emulsion Scott vous suralimentez votre malade de façon pratique sans lui fatiguer l'estomac et bientôt vous l'aurez rendu à la vie. Songez alors au péril que vous feriez courir à votre cher malade en lui donnant, sous prétexte d'économie, une émulsion, bon marché peut-être, mais sans valeur nutritive ; vous le méneriez droit à sa perte.

Aussi réclamez toujours bien la véritable Emulsion Scott et n'acceptez que les flacons dont l'enveloppe porte la marque : « le Pêcheur et la morue ».

4 Fr. 50 le flacon, 2 Fr. 50 le demi. Echantillon envoyé franco contre 0.50 de timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Honoré, PARIS.

Arrondissement de Figeac CONSEIL GÉNÉRAL Election du 18 Novembre 1906 CANTON OUEST DE FIGEAC CANDIDAT RADICAL J. LOUBET

Notre ami M. Loubet, candidat radical à l'élection du Conseil général dans le canton Ouest de Figeac, adresse aux électeurs de ce canton la circulaire suivante :

Nette, vibrante et sincèrement inspirée par une conviction démocratique connue et appréciée, la profession de foi de M. Loubet a produit le meilleur effet parmi les électeurs républicains du canton Ouest.

Mes chers Concitoyens, Les Maires du canton ouest de Figeac et de nombreux amis politiques m'ont fait l'honneur de m'offrir la candidature au siège de Conseiller général de ce canton.

C'est fort de ce précieux concours que je viens solliciter vos suffrages. Vous connaissez mon programme. Il est celui d'un parti républicain radical et comporte entr'autres réformes :

1^o Celle relative à l'établissement de certains monopoles fiscaux destinés surtout à atteindre ces grosses industries, véritables instruments de spéculation et d'accaparement, dont les détenteurs

ont obtenu de si précieuses concessions.

2^o Celle relative à la suppression de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, loi qui a été appliquée à l'égard de la religion catholique, mais qui n'a pas été appliquée à l'égard des autres religions.

3^o Celle relative à la suppression de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, loi qui a été appliquée à l'égard de la religion catholique, mais qui n'a pas été appliquée à l'égard des autres religions.

4^o Celle relative à la suppression de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, loi qui a été appliquée à l'égard de la religion catholique, mais qui n'a pas été appliquée à l'égard des autres religions.

5^o Celle relative à la suppression de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, loi qui a été appliquée à l'égard de la religion catholique, mais qui n'a pas été appliquée à l'égard des autres religions.

6^o Celle relative à la suppression de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, loi qui a été appliquée à l'égard de la religion catholique, mais qui n'a pas été appliquée à l'égard des autres religions.

7^o Celle relative à la suppression de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, loi qui a été appliquée à l'égard de la religion catholique, mais qui n'a pas été appliquée à l'égard des autres religions.

8^o Celle relative à la suppression de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, loi qui a été appliquée à l'égard de la religion catholique, mais qui n'a pas été appliquée à l'égard des autres religions.

9^o Celle relative à la suppression de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, loi qui a été appliquée à l'égard de la religion catholique, mais qui n'a pas été appliquée à l'égard des autres religions.

10^o Celle relative à la suppression de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, loi qui a été appliquée à l'égard de la religion catholique, mais qui n'a pas été appliquée à l'égard des autres religions.

11^o Celle relative à la suppression de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, loi qui a été appliquée à l'égard de la religion catholique, mais qui n'a pas été appliquée à l'égard des autres religions.

12^o Celle relative à la suppression de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, loi qui a été appliquée à l'égard de la religion catholique, mais qui n'a pas été appliquée à l'égard des autres religions.

13^o Celle relative à la suppression de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, loi qui a été appliquée à l'égard de la religion catholique, mais qui n'a pas été appliquée à l'égard des autres religions.

14^o Celle relative à la suppression de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, loi qui a été appliquée à l'égard de la religion catholique, mais qui n'a pas été appliquée à l'égard des autres religions.

15^o Celle relative à la suppression de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, loi qui a été appliquée à l'égard de la religion catholique, mais qui n'a pas été appliquée à l'égard des autres religions.

16^o Celle relative à la suppression de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, loi qui a été appliquée à l'égard de la religion catholique, mais qui n'a pas été appliquée à l'égard des autres religions.

17^o Celle relative à la suppression de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, loi qui a été appliquée à l'égard de la religion catholique, mais qui n'a pas été appliquée à l'égard des autres religions.

18^o Celle relative à la suppression de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, loi qui a été appliquée à l'égard de la religion catholique, mais qui n'a pas été appliquée à l'égard des autres religions.

19^o Celle relative à la suppression de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, loi qui a été appliquée à l'égard de la religion catholique, mais qui n'a pas été appliquée à l'égard des autres religions.

20^o Celle relative à la suppression de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, loi qui a été appliquée à l'égard de la religion catholique, mais qui n'a pas été appliquée à l'égard des autres religions.

Voir en 4^e page la suite de la Chronique locale

Atelier de Tapisserie

JEAN MISPOULIÉ TAPISSIER

EX-OUVRIER DE M. CAPMAS 41, Rue Saint-Urcisse, CAHORS

Vente et pose de papiers peints. — Fabrication et réparation de sommiers élastiques et de sièges en tous genres. — Confection de rideaux.

ont déjà été à leur profit personnel des monopoles de fait au détriment non seulement de la petite industrie mais encore de la consommation et des travailleurs qu'ils emploient ;

2° La réforme si nécessaire de l'impôt progressif et global sur le revenu, grâce à laquelle on devra parvenir à dégraver la terre et à obtenir plus de justice et plus d'égalité dans la répartition des charges publiques ;

3° Une plus grande extension de l'enseignement laïque, conséquence naturelle des lois des Associations et Congrégations votées ces dernières années ;

4° La diminution des tarifs de transport en ce qui concerne les engrais et les produits du sol ;

5° La réduction des gros traitements ;

6° L'organisation d'un crédit agricole.

Tel est, citoyens, au point de vue politique, le programme minimum que je soutiendrai soit en présentant, soit en défendant tous les vœux qui tendront à l'amélioration du sort de la classe laborieuse des villes et des campagnes.

Mais je ne dois pas oublier que j'ai à me préoccuper surtout de vos intérêts locaux ; que notamment le développement et le bon entretien du réseau vicinal — routes, chemins, ponts, tramways — et autres moyens de communication intéressent à un très haut degré toute notre région.

Je m'efforcrai avec le précieux concours de mon excellent ami le sympathique et distingué député M. Bécays, de donner satisfaction dans la plus large mesure aux légitimes demandes des diverses communes du canton.

Citoyens,

Depuis déjà plus de six ans les électeurs de cette chère ville de Figeac à laquelle j'appartiens par ma naissance, m'ont confié le mandat de Conseiller municipal.

Is ont pu juger du dévouement que je n'ai cessé d'apporter à la défense de leurs intérêts et de leurs idées. Ils savent que démocrate convaincu, partisan de la tolérance envers tous les cultes et au regard aussi de cette autre religion qui est celle de la conscience, je n'abandonnerai jamais les véritables principes qui ont fait l'honneur et la force du régime républicain.

C'est à ce passé que je m'efforcrai toujours de rester fidèle dans les nouvelles fonctions dont je me trouvais investi. Je vous m'honorez de la confiance que je sollicite de vous.

Vive la République des Réformes Démocratiques et Sociales.

J. LOUBET, avoué, Conseiller municipal de Figeac, Candidat Républicain Radical

Figeac

L'Union-Fraternelle. — Le Concert annuel de cette Société est fixé au samedi 24 novembre. Ce Concert est exclusivement offert aux familles de ses membres honoraires.

Grâce au zèle de la Commission de cette Société, ce Concert promet d'être très réussi.

Pour la correspondance et la vente du journal du Lot, s'adresser à M. Basset, dépositaire, correspondant de journaux, rue Gambetta, Figeac (Lot).

BRETENOUX

La révocation du Maire
Tel qu'on voit un taureau qui a guépi en furie à piqué dans ses flancs aux dépens de sa vie, Le superbe animal, agité de tourments, Exhale sa douleur en longs mugissements.

A grands renforts de réunions du Comité catholique, d'articles dans la presse « honnête », d'affiches grand format, recouvrant presque les modestes devantures de ses fournisseurs ou obligés, notre potentat explique à sa façon la mesure dont il vient d'être l'objet et que nous lui avions prédite ici même.

Dans un style aussi inepte qu'impoli, journaux et affiches fulminent contre le Président de la République, contre le Préfet, Boyer, Masirand, etc., etc. Il fallait s'y attendre... Au lendemain de l'élection présidentielle, l'ancien maire, cet infatigable grandeur, laissait s'accréditer que Monsieur Fallières était son cousin. Répudiera-t-il sa parenté aujourd'hui qu'il a signé le décret de révocation ?

Derrière le groupe d'électeurs qui adressent une lettre ouverte à M. le Préfet dans « La Croix », on aperçoit trop distinctement la face rubiconde de Basile pour que M. Héli Devyals en soit autrement gêné ; ce dernier doit bien se dire qu'il y a une grande différence dans le langage qu'on lui tient à présent et celui qu'on lui tenait lors de si fréquentes visites à la Préfecture. Il ne serait pas impossible que, dans ses méditations sur les faits d'aujourd'hui, le mot d'ingrat ne tombât de sa langue à l'adresse du maire révoqué. Et comme bien l'on pense, les épithètes sonores ne manqueraient pas à l'adresse de nos amis : Mouchards, Casseroles, de sorte que, d'après eux, on est mouchard parce qu'on dénonce à qui de droit un maire qui, sans nulle formalité et sans scrupule fait un emploi étrange de l'argent appartenant à la commune. On est casseroles parce qu'on aura dit, pouvant le prouver du reste, qu'un maire aura certifié faussement qu'un de ses plus riches administrés a besoin des secours qui sont destinés aux travailleurs dont la situation est des plus intéressantes ; parce qu'on aura signalé à qui de droit qu'un maire, par parti pris, se refuse à signaler les soutiens de famille de sa commune afin de priver les mères des secours votés par la Chambre dans une récente loi.

Citoyens de Bretenoux,
Le maire révoqué Ayrolles fait appel à votre intelligence, à votre libre jugement, mais il n'invoque, comme motif de sa révocation, que son insistance à ne point vouloir convoquer le bureau de bienfaisance. Il ment effrontément lorsqu'il vous dit que son prédécesseur a laissé passer un an et même deux ans à procéder lui-même. Il ne vous parle point des autres motifs et pour cause ; il ne saurait sans doute pas les expliquer à son avantage. Dans son numéro du

3 octobre dernier *La Dépêche* vous les a énumérés tout au long.

De semblables affirmations tombent sous le coup de la loi.

Si elles sont vraies, nous ne craignons pas les poursuites dont on nous menace, forts que nous sommes de la vérité, du droit et de la raison.

L'on vous dit que depuis le nouveau régime municipal, la correctionnelle n'est point aussi fréquentée ; mais citoyens de Bretenoux, vous savez bien que ceux qui en furent les meilleurs clients, n'étaient point nos amis, à nous républicains, mais bien les amis du maire déchu.

Dans un esprit de dénigrement, de malice et de haine, le correspondant de la *Croix* parle de notre sympathique Conseiller général « que tout Cahors connaît ». Oui, Monsieur, tout Cahors peut le connaître en effet, et de cela, il n'a point à rougir. Plus privilégié que d'autres, il s'y trouve souvent assis sur des sièges qui... n'ont rien de déshonorant.

Et si sur les boulevards du berceau de Gambetta, vos amis tournent court pour n'avoir point à vous saluer, ou à vous serrer la main, c'est sans arrière-pensée et avec joie que les nombreux amis de M. Boyer viennent l'y aborder.

Habitants de Bretenoux, ne vous laissez point tromper par de semblables manœuvres propres uniquement à fausser votre jugement et à vous faire perdre de vue l'objet de la révocation.

Nous ne rétractons rien de ce que nous avons affirmé. Vous avez vu sur notre parallèle deux personnalités bien définies : la première est symbole de bonté, de probité et d'honnêteté. Sans aucune défaillance elle est restée 22 ans à la tête de votre commune et en est sortie la tête haute.

La seconde synthétise l'hypocrisie, le mensonge et la faulx. Chassée de ses fonctions, elle a été chassée de la mairie, au bout de quelques mois, par une administration honnête.

Citoyens, quel que soit le nouveau maire dont nous dotera la municipalité, le parti radical et radical-socialiste n'aura pas à le craindre. Comme par le passé, il fera tout son devoir, en veillant à la sauvegarde d'intérêts réciproques.

Il applaudit de tout cœur et se félicite hautement d'être l'initiateur de la révocation du maire Ayrolles.

Vive la République Sociale.
Le Comité.

Etat civil du mois d'octobre. — Naissance : Jeanne-Yvonne Saubusse.

Publications de mariage : Ernest Darrieu, chef de section au chemin de fer de Konakry (Guinée), et Berthe Lapeau, institutrice.

Décès : Louis Falcimagne, 47 ans, ingénieur ; Henri Rougé, 48 ans, propriétaire ; Marie-Louise Fouillac, 15 jours ; Julien Verdé, 81 ans, d'Espalieu.

Cajarc
Sur pied. — Depuis quelques temps à cause d'une indisposition tenace j'avais dû interrompre mon service de renseignements pour les lecteurs du *Journal du Lot*. Aujourd'hui, je suis sur pied pour continuer le nettoyage des écuries de « La Mappemonde ».

A bientôt.
POLYCARPE

Toirac
Les foires. — C'est lundi 12 novembre que se tiendra à Toirac la première foire de la série qui se continuera le 12 de chaque mois jusqu'au 12 juin inclus.

Aynac
A mon ami Léon Cadiergues de Camperous.

Cher Cadiergues,
Vous savez que depuis longtemps déjà nous sommes de vieux amis. Je crains cependant qu'il ne s'élève entre nous quelque brouillard qui vienne ternir notre amitié, car je suis obligé de vous le dire, si vous continuez ainsi à malmenier mon parrain, ce cher Comte de Toulouse, pour lequel je nourris de si bons sentiments, je vous le jure, foi de Dur à cuire, nous serons obligés de nous brouiller.

Moi qui use de tous les ménagements possibles à son égard, ça me choque, croyez-le, de voir que vous lui tenez des propos qui, vous en conviendrez, ne sont pas très flatteurs.

Il est vrai que sa campagne à la veille des élections du 21 octobre fut bien inutile ; il n'a plus aucune influence sur les électeurs, et qu'il est victime des *rata-poils* ; mais croyez-vous qu'il ne la pas compris ? Il me semble le voir en son for intérieur, honteux et confus comme le corbeau de la fable jurer *mais un peu tard* qu'on ne ly prendra plus. Mais que voulez-vous ? une fois engagé dans la lutte, il en coûte à un « si brillant officier » de battre en retraite et de revenir sur ses pas. Vous auriez dû du moins avoir pitié de ses malheurs et lui épargner cette rude apostrophe : « Lent, mais terrible agonie. » Ceci aurait pu lui glacer le sang, ou lui occasionner une attaque de nerfs ; soyez donc un peu plus humain à l'avenir.

C'est tout de même bien de votre part de lui donner de bons conseils, mais c'est aussi prendre un peu trop de liberté vis à vis d'un si auguste personnage. Etes-vous bien sûr qu'il voudra vous écouter ?

Enfin en qualité de camarade, je suis obligé de vous dire : Qu'un homme distingué et de noble naissance, d'origine royale lui devrait avoir droit à bien d'autres égards.

Cher Cadiergues, nous ne pouvons pas tout de même nous fâcher pour si peu ; vous avez encore mon estime, à la condition que vous soyez à l'avenir un peu plus courtois envers mon cher parrain.

DUR A CUIRE.

Durapiet à M. T. de la Défense.
Monsieur,

Quoique vous ayez bien soin de vous cacher sous une initiale qui n'est pas la vôtre, d'après certains renseignements qui sont fournis, il me semble vous avoir connu.

Il y a longtemps de cela, j'étais bien jeune alors, et quoique mes souvenirs de jeunesse vous représentent encore en moi, avec une démarche fière, regardant les gens du haut de vos grands yeux avec un certain mépris et don d'un caractère vil et emporté, je ne voyais en vous à ce moment là, qu'un homme qui par son instruction et sa qualité avait droit à notre respect. Me serais-je trompé ? Je serais porté à le croire, Monsieur, car quoique ne vous respecte rien ne mérite guère d'être respecté.

J'étais loin encore à cette époque, de soupçonner en vous cette haine fière contre vos adversaires, qui s'ils méritent votre critique, ne devraient pas du moins essayer vos insolences.

Dans cette feuille, que vous couvrez de phrases insipides, vous voulez faire preuve de bel esprit, vous ne savez qu'y être grotesque et ridicule.

Ne vous-êtes vous pas aperçu que par vos propos revoltants vous perdez justement ce que vous vous obstinez à défendre. Ah ! la religion a en vous un bien mauvais soutien, vous lui lancez constamment le pavé de l'ours.

Rien n'est si dangereux qu'un ignorant ami.

Mieux vaudrait un sage ennemi. Vous vous acharnez après notre député, vous lui avez fait une belle réclame. Merci pour lui.

Quant au restaurant Bécays, puisque c'est ainsi que vous qualifiez sa candidature, les électeurs y sont venus en foule, repoussés par les mauvais ragouts cuisinés dans les feuilles crucifères. Ils se sont restaurés à son bouillon, qu'ils n'ont pas voulu, paraît-il selon votre fautive expression prendre sous forme de *Clystère*.

Dans tous les cas, M. T., je cresse un espoir ; c'est que le restaurant Bécays quoique encore tout nouveau soit bientôt très bien acheminé. Ça ne commence pas mal, tandis qu'il est fort à craindre que la *gargotte de la Défense*, avec des cuisiniers comme vous, perde peu à peu ses pensionnaires.

GALY-DURAPIET.

Livernon
La foire du mois de novembre a été très active, et sur les divers marchés tout a été enlevé de bonne heure.

Nos propriétaires qui craignaient que les cours des bestiaux de toutes sortes resteraient bas, ont été agréablement surpris de constater qu'il s'était produit depuis la dernière foire une hausse très sensible. C'est une légère consolation pour eux, après avoir supporté la grande sécheresse de tout cet été et subi toutes ses conséquences.

Figeac. — Notre compatriote M. Poux-Laville, est nommé préfet de la Lozère.

Le bureau de l'assistance judiciaire a été constitué.

Dans son audience, le tribunal correctionnel a prononcé diverses peines pour vagabondage, vol et rixe.

M. Loubet a été désigné dimanche candidat radical aux élections du Conseil général du canton ouest de Figeac.

Les combattants de 1870-71 organisent activement les fêtes d'inauguration du monument élevé à la mémoire des morts de 1870.

Une grange appartenant au sieur Lasoux s'est écroulée ; une vache a été écrasée.

St-Céré. — M. Bernard, a été nommé député de la Lozère.

Pendant le mois d'octobre 296 animaux pesant 1.833 kilos, ont été abattus pour la consommation.

Durant le mois d'octobre il y a eu 3 naissances, 9 décès.

Cajarc. — Le gendarmier a arrêté le nommé Paoli, 55 ans, inculpé de mendicité et de vagabondage.

Frontenac. — La fête de Frontenac a été célébrée les 4 et 5 novembre avec écot.

Toirac. — L'ouverture à la circulation du pont de Toirac, aura lieu prochainement.

Pontvieux. — Les électeurs de Pontvieux sont convoqués pour le 25 novembre à l'effet de nommer 2 conseillers municipaux.

Espalieu. — M. Balmette a été élu adjoint au maire.

Arondissement de Gourdon
Alvignac
M. le Maire avait pris la bonne habitude, sur notre invitation il est vrai, de faire afficher le compte rendu des séances du Conseil municipal. Nous constatons que le compte rendu de la séance dans laquelle a été désigné l'emplacement de la maison d'école n'a pas été affiché.

Nous rappelons donc encore une fois M. le Maire, à l'observation de l'article 56 de la loi municipale.

Ne perdons pas les bonnes habitudes.
Le Comité

Montfaucon
Vol avec effraction. — Durant la nuit de Mardi à Mercredi, vers les 11 heures du soir, deux voleurs se sont introduits dans l'hôtel Cambon. Ils ont coupé avec des cisailles le grillage d'une fenêtre, puis enlevé délicatement la vitre et ont pénétré à l'intérieur. Leur première visite a été faite au comptoir. Ce dernier étant fermé à clef, ils n'ont trouvés rien de plus naturel que de l'emporter. Pour s'enfuir ils sont passés par la porte. Les coupables ne sont pas encore connus. Dans tous les cas il y a lieu de croire que ces personnes avaient l'habitude de la maison. Rien que la façon d'opérer le démontre.

Salviac
Bourse. — Le jeune Despages, Etienne, fils de notre sympathique agent voyer, vient d'être nommé titulaire d'une demi-bourse au collège de Brive.

Félicitations.

Vayrac
Retraite des cantonniers. — En réponse à la pétition relative à l'amélioration de la retraite des cantonniers, adressée à M. Malvy député, par MM. Lafont et

Ther, délégués des cantonniers du canton de Vayrac, et parue dans le *Journal du Lot* du 28 septembre dernier, notre très sympathique et dévoué député leur a fait parvenir la bienveillante lettre qui suit :

Paris le 29 octobre 1906

Cher M. Lafont,
Ainsi que vous m'en avez exprimé le désir au nom de vos collègues du canton de Vayrac, j'appellerai très volontiers l'attention du Conseil général, en temps utile, sur les desideratas que vous avez formulés. Vous pouvez compter que personnellement je ferai tout mon possible pour faire aboutir vos légitimes revendications. Veuillez être auprès de vos camarades l'interprète de mes sentiments dévoués.

Bien à vous,
L.-J. MALVY.

Bétaillé
Enterrement civil. — Ainsi que le *Journal du Lot* l'a annoncé, M. Eloi Barges âgé de 26 ans, charpentier de la maison Montau de Toulouse, fit le mois dernier une chute grave qui détermina sa mort. Le corps a été transporté jeudi à Bétaillé où M. Barges père est cantonnier. Les obèques ont été purement civiles. Une foule de parents, d'amis et de libres-penseurs ont accompagné à sa dernière demeure ce bon citoyen mort si prématurément. Au nom de la Libre-Pensée M. Mazeyrad, maire, a en quelques paroles émus fait l'éloge du défunt qui était un anti-clérical éprouvé, un vaillant, un bon fils, en un mot un bon citoyen. Il a adressé à sa famille éplorée ses très sincères sentiments de condoléances. Après lui M. Laveyssières fils, dépositaire du *Journal du Lot* à Bétaillé, a, au nom des nombreux camarades du défunt, dit un dernier adieu à Eloi Barges. La cérémonie était importante et l'émotion très grande. Dans cette cruelle épreuve nous prions M. Barges père et sa famille d'agréer nos sincères condoléances.

L. G.

Gourdon. — La Chambre de discipline des avocats de Gourdon a été constituée.

Le gendarmier a arrêté un vagabond nommé Galette.

Le tribunal correctionnel a prononcé diverses peines contre une femme inculpée de vol et un cultivateur qui avait voyagé sans permis.

Le nommé Martin a été arrêté pour vagabondage.

283 animaux ont été abattus durant le mois d'octobre.

St-Germain. — Un vol d'une montre a été commis au préjudice du sieur Basile.

Souillac. — La jeune Jeanne D... est tombée dans le foyer et s'est horriblement brûlée.

Un arrêté municipal fixe le prix de la viande dans la commune de Souillac.

Chez nos voisins
Lot-et-Garonne
MONSEMPRON
Un seul mot

Monsieur l'adjoint au maire nous dit qu'en quittant ce dernier, il est allé à ses nombreuses occupations.

Mais il n'ajoute pas, qu'en route, il a déclaré à toutes les personnes qu'il a rencontrées que, puisque à Monsempron on lui infligeait une humiliation, il allait faire agir une personne très influente d'Agen, très intime avec le général, pour faire changer l'étape.

A-t-il, oui ou non, fait faire cette démarche ?

L'étape a été changée, Monsempron a été lésé dans ses intérêts, et a souffert dans son amour propre. Monsieur l'adjoint fait, aujourd'hui, intervenir le maire de Fumel ; nous pouvons lui répondre trop tard, Monsieur ; c'est vous, qui par vos propos inconsidérés, avez semé les premiers germes de division entre les deux sections.

Quant à la morale de l'agneau, justice et probité j'avoue humblement ne pas la comprendre ; la probité est l'ichors de cause, et la justice n'est qu'un mot.

Je ne sais pas bien la portée des remerciements pour mon article.

N'ai voulu ni attaquer, ni flatter, mais dire simplement la vérité.

La mort de M. Foulou, a été une perte pour la commune, il a été unanimement regretté. Mais le maire actuel, sincère républicain, fait et fera tout son possible pour amoindrir les fâcheux résultats que pourrait provoquer la fugue des conseillers de Libos.

Aux de lui faciliter la tâche en se rendant aux séances du Conseil. Leur présence augmentera la valeur des discussions courtoises, que l'on se doit entre sincères démocrates, et assurera la juste répartition du budget communal.

Le boucher et l'agneau seront remis aux archives. Je vois en rêve 12 républicains cordialement réunis dans un esprit de fraternité.

Pour que ce rêve devienne réalité nos conseillers n'auront qu'à tourner 7 fois leur langue avant d'ouvrir la bouche.

Bibliographie
A lire, dans le numéro des *Annales* d'aujourd'hui, comme toujours plein d'actualité, de jolis souvenirs de M. Jules Claretie sur son confrère Gaston Boissier, qui prend sa retraite : un délicieux croquis, par Anatole France, du Collège de France et de ses hôtes ; un morceau de la conférence faite, cette semaine, par le célèbre Ferrero ; des fragments des pièces à succès : *Miquette et sa Mère* et *Thérèse d'Avila*, enfin, des articles variés d'Emile Faguet, André Theuriot, Fernand Grégh, Nozière, Yvonne Sarcely etc...

Musique ; nombreuses illustrations.
Le numéro : 25 centimes (Abonnements : 10 francs par an).

Les œuvres complètes d'Alfred de Musset à 50 centimes le volume.

Sous ce titre *chansons*, on a réuni les plus populaires des poésies légères ou plus particulièrement lyriques, d'Alfred de Musset, depuis la célèbre chanson du *Rhin Allemand*, jusqu'à la charmante *Mimi Pinson*, jusqu'au fameux *Adieu Suzon* qui est dans toutes les mémoires.

Nul doute que ce nouveau chef-d'œuvre, illustré avec un soin particulier, n'obtienne le succès éclatant qu'ont rencontré les autres volumes du maître dans cette si coquette et si commode édition dont l'extraordinaire bon marché défie toutes les concurrences.

LE BON JOURNAL
Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 6^e. — Sommaire du 11 Novembre 1906.

Gustave Toudouze : madame Lambelle. — Pontevreux : L'enjeu du bonheur. — Henryk Sienkiewicz : Quo Vadis. — Paul Féval : Chasse aux traites. — Variétés : la Mode, le Théâtre, les Sciences, les Sports, Arts mondains, Actualité etc.

Paris, départements, Algérie et Tunisie ; six mois 8 fr., un an 15 fr.

Etranger, union postale : six mois 10 fr., un an 18 fr.

On peut s'abonner sans frais dans tous les bureaux de poste.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 171^e livraison) 10 Novembre 1906.

Mademoiselle Olulu, par H. de Charlieu. — La récolte des raisins pour l'hiver, par Francis Charmeux. — Le Forban noir, par Pierre Maël. Etc., etc.

Abonnements France : Un an, 2 fr. Six mois, 1 fr. Union postale : Un an, 2 fr. six mois 1 fr. Le numéro 40 centimes.

Hebdomadaire à 60 centimes, boulevard St-Germain, 79, Paris.

Bulletin Financier
Paris le 9 novembre,

Nous devons signaler aujourd'hui un nouveau flechissement de la Rente française, les offres toujours très nombreuses ne trouvant pas leur contre-parti. Le reste du marché est relativement bien tenu.

Notre 3 0/0 clôture à 95,35.

Les établissements de Crédit sans variations marquantes se négocient : La Banque de Paris à 1571 ; le Crédit Lyonnais 1187 ; le Comptoir National d'Escompte à 678 et la Société Générale à 654.

La Banque d'Athènes à 148 donne lieu à des transactions suivies.

L'action Rente Foncière se maintient à 546.

Les chemins français sont lourds : Le Lyon à 1285 ; le Nord à 1720 et l'Orléans à 1330.

Les Rentes étrangères se traitent : l'Extérieure à 84,72 ; l'Italien à 103,10 ; et le Turc à 93,60.

Les fonds russes réactionnent : le 5 0/0 1906 à 84,60 ; le 3 0/0 1891 à 61,90 et le Consolidé à 74,60.

On a négocié très activement ces jours-ci au marché libre les actions « General Motor Cab ». Il s'agit d'une société ayant pour objet de doter le public de Londres d'un service de fiacres automobiles. La Société est au capital de 260.000 livres divisé en 257.000 actions Preferred de 1 livre et de 60.000 actions Deferred de 1 schilling.

La souscription aux 20.000 actions nouvelles de 500 fr. de l'Union des Gaz a été ouverte mardi dernier, 6 novembre, elle sera close le 27 novembre.

Le prix d'émission est de 700 fr. par action. Le 1^{er} quart seulement est appelé pour le moment. En conséquence, les souscripteurs auront à verser 50 fr. en souscrivant 125 fr. à la répartition et 150 fr. le 15 janvier 1907, soit un total de 325 fr., représentant le quart de la valeur nominale des nouveaux titres plus la prime.

A VENDRE
POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE
un COUPÉ
Très léger, en excellent état.
S'adresser au Bureau du Journal.

CENTRAL-GARAGE
69, BOULEVARD GAMBETTA

R. WILCKEN
Voitures d'occasion disponibles

Voiture MOBS, 16 HP, 4 cyl. All. Magnéto. 4 vit. Tonn. dém., 5 pl., bois, glaces, Rem. à neuf.

Voiture RICHARD-BRASIER, 12 HP, 2 cyl. Magnéto. Tonn. 4 pl., bois et glaces.

Voiture MOBS, 3 HP, 2 cyl. Magnéto. Tonn. 4 pl., bois et glaces.

Voiture UNIC (G. Richard et Co), 4 cyl. Magnéto. Entrée latérale.

Voiture PANHARD-LEVASSOR, 15 HP. cap. Kéabs. Entrée lat., pure-briso, esp. amér. Voitures légères neuves, SIZAIRE et NAUDIN, à prendre à l'usine fin mai.

Voiture Electrique légère ULMANN. Facilité de charge pour les accumulateurs.

Par suite de conventions spéciales avec des Agences de Paris, je puis fournir aux personnes désirant acheter une voiture automobile, une liste mentionnant les occasions les plus avantageuses pour toutes les marques.

Charges sur le contrat élect. d'accumulateurs de toute capacité

Stock du pneu L'ÉLECTRIC avec leurs gommes comprimées réalisant une économie de 50 %.

Le propriétaire géant : A. COUESLANT

M.-A. FALLIÈRES
MARCHAND TAILLEUR
75, Boulevard Gambetta, CAHORS
COSTUMES SUR MESURE
Travail soigné
Grand choix de draperies françaises et anglaises
POUR COMPLETS
Spécialité de pantalons et gilets fantaisies
Alpagas. — Coutils

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France
Successeur de BAKER
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouyssou, (de 9 à 18 heures)
Travail parfait et entièrement garanti

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFE TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

MANDELLI, CAHORS
En face la Mairie
HORLOGER, BIJOUTIER
JOAILLER
CORBELLLES DE MARIAGE
Fantaisie. — Articles de Religion
ACHAT ET ÉCHANGE DE DIAMANTS ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT
Réparation et gravure
Soul représentant de l'OMÉGA
Soul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFLE

Maison de confiance
dem. rep' pour vente huile, savon, café. S'adres. H. CAILLO, jeune, Salon (Provence).

Grande Pharmacie
DE LA
CROIX-ROUGE
BOULEVARD